

Rappel des consignes.

- Dans ces phrases, **souligne** les participes passés.
- **Entoure** les mots avec lesquels ils s'accordent.
- Identifie les **trois** participes passés mal accordés et **corrige-les** !

Rappel de la règle concernée par les cas présents dans cet exercice : le participe passé conjugué avec « avoir » ou issu d'un verbe occasionnellement pronominal¹ s'accorde avec le mot qu'il caractérise (ou son CDV), pour autant que ce mot précède le participe passé. Si ce mot est un pronom, je dois rechercher l'antécédent de ce pronom.

Pour trouver ce mot caractérisé par le participe passé, je peux utiliser cette périphrase, en l'adaptant grammaticalement si nécessaire :

Ce qui est + participe passé, c'est + mot caractérisé par le participe passé.

Pour la première phrase, nous obtenons : **Ce qui est *réparti*, c'est le travail.**

Pour la suivante : **Ceux qui sont *lancés* (dans la planification), c'est nous.**

Pour la troisième : **Ce qui est *partagé*, ce sont nos préparations.**

Pour la 4^e : **Ce qui est *varié*, ce sont nos rôles** (= antécédent de *les*).

Pour la 5^e : **Ce qui est *convenu*, c'est de ne pas aborder les hauteurs** (= le mot caractérisé est ici une phrase infinitive).

Etc.

Une fois que j'ai découvert ce mot caractérisé par le PP, j'accorde le PP avec ce mot à condition²...

- que ce mot ait un genre et un nombre identifiable (ce qui exclut les phrases) ;
- que ce mot soit placé dans la phrase avant le PP.

1. Nous nous sommes répartis le travail selon nos affinités respectives pour les disciplines.

2. Sujets en tête, nous nous sommes alors lancés dans la planification de l'élaboration de nos séquences de cours.

¹ Se *laver* est occasionnellement pronominal : *laver* existe sans le *se* et le *se* ne change rien au sens du verbe.

² Il existe d'autres conditions d'accord... Je vous renvoie à votre grammaire pour une information plus complète.

3. Nous nous sommes alors partagés nos préparations durant des moments de concertations formelles.
4. Pour revenir sur nos rôles dans les modalités de coenseignement, Cécile et moi les avons variés.
5. Cependant, comme ces élèves ne maîtrisaient pas encore les procédés de construction de triangles, nous avons convenu de ne pas aborder les hauteurs.
6. Les méthodes de communication que nous avons privilegiées entre nous ont été l'e-mail, le téléphone et les messages.
7. En dehors de nos moments de rencontre, nous discutons soit par message soit par téléphone afin de partager des idées ou de nous tenir informé de nos progressions respectives dans les tâches de préparation qui nous occupaient, et nous nous partageons nos documents par e-mail.
8. D'abord, au niveau de la préparation, avoir été à deux nous a permis³ de tenir des débats, de confronter nos idées et d'envisager des possibilités que seul, je n'aurais pas considérées.
9. Une limite du coenseignement que j'ai identifiée par mon vécu en stage a été le niveau de bruit dans la classe pendant les leçons.
10. Je regrette simplement que cette expérience se soit déroulée dans l'enseignement primaire, car ce n'est pas le public vers lequel j'envisage de me tourner à l'avenir, bien que je conçoive qu'avec la nouvelle réforme du tronc commun qu'accompagne le changement dans la formation, il soit obligatoire d'inclure des stages dans le primaire.

Avez-vous repéré les 3 participes passés mal accordés ? Consultez la note de bas de page pour la solution⁴.

³ Ce qui est **permis**, c'est **de tenir des débats, de confronter nos idées et d'envisager des possibilités que, seul, je n'aurais pas considérées**. Le « mot » caractérisé par le participe passé est ici une phrase avec un verbe à l'infinitif !

⁴ Phrase 1 => il fallait écrire *réparti* ; phrase 3 => il fallait écrire *partagé* ; phrase 7 => il fallait écrire *informés* (dans cette dernière phrase, le PP est employé sans auxiliaire. Il s'accorde donc dans tous les cas avec le mot qu'il caractérise. Ainsi, on écrirait *Je tiendrai informés ceux qui le souhaitent*).